

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 19 décembre 2016 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de M. le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller François Leduc.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-12-214 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-12-215 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale et Service du greffe
 - 3.1 Adoption du budget pour l'année 2017
 - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-12-216 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU que les prévisions de dépenses pour l'année 2017 ont été établies à 5 237 984 \$;

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le taux de la taxe foncière générale soit fixé à 0,5313 \$, que le taux de la taxe pour les services de la Sûreté du Québec soit fixé à 0,0750 \$, que le taux de la taxe pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 11-87 soit fixé à 0,0493 \$, le tout totalisant un taux composé des taxes générales sur la valeur foncière de 0,6557 \$.

Que la tarification pour les services municipaux soit fixée à :

- Collecte et élimination des ordures et collecte sélective : 110 \$ / bac à ordures + 100 \$ / unité desservie
- Collecte sélective seulement : 100 \$ / unité desservie
- Conduite sanitaire : 36 \$ / unité desservie
- Égout rue Sainte-Marie : 4,12 \$ / mètre de frontage
- Assainissement :
 - coût d'opération : 164 \$ / unité desservie
 - coût d'immobilisation : 40 \$ / unité desservie
- Médaillon pour chiens : 15 \$ / unité

Et que le taux d'intérêt sur tout montant passé dû soit fixé à 12 % l'an.

ADOPTÉ

16-12-217 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le programme triennal des dépenses en immobilisation soit adopté comme suit :

Description	Coûts estimés		
	2017	2018	2019
Entretien de bâtiments	40 000 \$	100 000 \$	
Aménagement des parcs et espaces verts	800 000 \$	500 000 \$	978 000 \$
Travaux de pavage	53 500 \$	50 000 \$	50 000 \$
Agrandissement des bassins (eaux usées)	1 800 000 \$		
Infrastructures Quartier du Canal	425 000 \$	350 000 \$	
Marina d'escale	125 000 \$		
Réaménagement du stationnement – Halte des Villages	10 000 \$		
Signalisation numérique	50 000 \$		
TOTAL	3 303 500 \$	1 000 000 \$	1 028 000 \$

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

16-12-218 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 20.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière